

Rencontre publique

21 décembre 2022

Concertation continue relative au programme PariSanté Campus

Le diaporama de ce comité de suivi est disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation :
<https://www.concertation-parisante-campus.fr/fr/documents>

Date : 21 décembre 2022, de 18h30 à 20h10

Nombre de participants : 24

Lieu : Webinaire

Représentants du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) :

- Alain ASQUIN, Conseiller auprès de la Directrice Générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR).
- Laurence PINSON, Adjointe au chef de service, Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la Directrice Générale de la recherche et de l'innovation.

Représentant de PariSanté Campus :

- Professeur Antoine TESNIÈRE, Directeur du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) PariSanté Campus.

Représentants de l'établissement public d'aménagement universitaire d'Île-de-France (EPAURIF) :

- Carine BERNÈDE, Directrice du développement et de l'immobilier.
- Margot LONGÉ, Directrice de projets, Direction du développement et de l'immobilier.
- Cindy VAZ, Assistante au Responsable d'opérations, Direction du développement et de l'immobilier.

Garante de la concertation continue, Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Nathalie DURAND.

Modératrice :

- Aurélie PICQUE, agence Parimage.

Accueil et tour de table

Accueil

Aurélié PICQUE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Elle rappelle que la réunion se tient dans le cadre de la concertation continue, sous l'égide de Nathalie DURAND, garante de la concertation continue désignée par la CNDP par décision du 3 mars 2022. Elle invite les participants à intervenir au fur et à mesure de la présentation. Elle indique le déroulement de la réunion, articulée en plusieurs parties :

- Un premier temps avec une présentation des grands principes du comité de suivi.
- Un deuxième temps avec une présentation du programme Parisanté Campus, comprenant le bilan de la concertation, les engagements du maître d'ouvrage, le planning et les évolutions du projet.
- Un dernier temps présentant les prochaines étapes du projet, à savoir le prochain comité de suivi, et les propositions et réactions des participants.

Alain ASQUIN, représente Claire GIRY (Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation du MESR) pour ce comité de suivi. Il indique que ce comité de suivi installé dans le cadre de la concertation continue est un moment important pour la maîtrise d'ouvrage et pour le programme Parisanté Campus. Ce comité permet de maintenir un lien avec le public intéressé au projet et de lui présenter son avancement. Il souligne que de nombreux acteurs sont impliqués dans la réalisation du projet, mené de concert avec le ministère des Armées, actuel affectataire du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

Tour de table

Modératrice

Aurélié PICQUE propose que chaque participant se présente en indiquant son niveau de connaissance du programme et les points qui lui paraissent importants à aborder durant le comité de suivi.

Garante de la CNDP

Nathalie DURAND, garante de la concertation continue, rappelle la tenue de la concertation préalable du 20 septembre au 13 novembre 2021, suivie d'un rapport co-établi par les trois garantes de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage a par la suite indiqué les suites qu'il donnait à la concertation préalable et s'en est suivie la concertation continue dont fait partie ce comité de suivi. Madame Durand explique que le rôle de ce comité est de suivre la concertation continue et le dialogue entre le maître d'ouvrage et le public jusqu'à l'enquête environnementale qui arrivera en 2025, si le projet y est soumis.

Pour mémoire, deux procédures réglementaires sont menées dans le cadre du projet PariSanté Campus :

La première est une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité conformément à l'article L. 300-6 Code de l'urbanisme. A ce jour, cette procédure est en cours.

La seconde est une procédure de cas-par-cas auprès de la formation compétente de l'Autorité Environnementale au titre l'évaluation environnementale du « projet ». Cette dernière aura lieu à l'issue de l'élaboration des études de conception par le futur concessionnaire qui sera désigné d'ici 2025.

Etant donné que l'extension du bâtiment de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées sera comprise entre 10 000 et 40 000 m² de surface de plancher (environ 20 000 m²) le projet est soumis à examen au cas par cas qui déterminera la nécessité ou non de réaliser une étude environnementale conformément à l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Cette procédure de cas-par-cas doit être réalisée par le concessionnaire avant le dépôt du permis de construire de telle manière à anticiper, si besoin, la mise en œuvre de la procédure d'évaluation environnementale qui requiert la production notamment d'une étude d'impact qui devra être jointe au dossier d'autorisation d'urbanisme à déposer par le pétitionnaire (le concessionnaire retenu au terme de la procédure concurrentielle).

Etapes de la procédure de saisine au cas-par-cas :

- Constitution du dossier de saisine au cas par cas ;
- Dépôt du dossier auprès la formation compétente de l'autorité environnementale ;
- Demande éventuelle de compléments par l'Autorité environnementale sous 15 jours ;
- Décision de l'autorité environnementale dans un délai de 35 jours sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante depuis 2002, créée en 1995 par la Loi Barnier. En sa fonction, la CNDP garantit la concertation sur le plan de l'information et de la participation du public, sans se positionner sur le fond du projet. Elle indique enfin que des bilans de la concertation continue seront rendus à chaque date d'anniversaire, et à la fin de la concertation continue. La garante se tient à la disposition du public et des membres du comité de suivi pour toute question.

Maîtrise d'ouvrage

Le Professeur Antoine TESNIERE, Directeur du GIS PariSanté Campus, travaille à la mise en place du programme PariSanté Campus sur le premier site du projet situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et sur le programme scientifique du futur site qui se situera sur l'ancien HIA du Val-de-Grâce. Il se réjouit de la tenue de ce comité de suivi qui concrétise le dialogue avec le public et ouvre une nouvelle étape pour le projet.

Carine BERNEDE, Margot LONGÉ et Cindy VAZ font partie de l'EPAURIF, qui accompagne la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de l'opération pour le volet immobilier, les procédures réglementaires et la concertation.

Laurence PINSON, Adjointe au chef de service, Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche du MESR, fait partie de la maîtrise d'ouvrage qui pilote le projet.

Membres du Comité de suivi

Une participante du collège « citoyens » résidant à proximité du site du Val-de-Grâce indique avoir participé à la restauration d'une partie historique du Val-de-Grâce. Au cours de la concertation, elle a participé à la visite du site, à la réunion publique, et a lu les documents. Elle remercie l'équipe projet pour l'organisation de ce comité de suivi qui est très important pour comprendre l'avenir du site de l'ancien HIA du Val-de-Grâce.

Une participante du collège « citoyens » indique être une riveraine du site de l'ancien HIA du Val-de-Grâce. Elle a participé à une visite de site lors de la concertation et à quelques réunions publiques à la mairie du 5^{ème} arrondissement. Elle précise avoir vu les affiches annonçant l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU. Elle se réjouit d'avoir été retenue pour participer à ce comité de suivi.

Un participant du collège « citoyens » remercie les intervenants pour l'organisation du comité de suivi. Il indique ne pas avoir participé à la concertation préalable. Il n'est pas riverain mais sa grand-mère réside dans le quartier.

Un participant du collège « citoyens » remercie les intervenants pour l'organisation du comité de suivi. Il explique avoir déjà été opéré à l'hôpital du Val-de-Grâce et avoir une « pointe au cœur » quant aux modifications qui seront apportées à l'édifice. Il souhaite apporter des éclairages sur le plan technique en tant que professionnel de la démolition.

Un participant du collège « citoyens » indique habiter dans le 15^{ème} arrondissement, et souhaite mieux connaître le projet qu'il a découvert en août 2022. Il n'a pas participé à la concertation.

Un participant du collège « citoyens » remercie la maîtrise d'ouvrage de l'avoir sélectionné. Il est urbaniste de formation et a mené des travaux de recherche sur les campus universitaires ; il a travaillé avec l'EPAURIF à cette occasion sur le projet du CHU Grand Paris Nord. Il indique être passionné par ce sujet. Il est actuellement responsable de consultations chez un promoteur.

Une participante du collège « citoyens » indique faire partie du comité de suivi relatif à l'avenir de l'Europe qui siège à Strasbourg. Elle a déjà effectué quelques recherches sur le projet Parisanté Campus qu'elle souhaite découvrir à travers ce comité de suivi.

Une participante du collège « citoyens » indique être à la retraite depuis quelques mois et a travaillé durant 40 ans à l'ancien HIA du Val-de-Grâce. Elle dit être curieuse et inquiète de savoir ce que deviendra ce bâtiment.

Les principes du comité de suivi

Alain ASQUIN présente les principes du comité de suivi. Aurélie PICQUE explique comment les participants ont été choisis. *Cf diapositives 6-8.*

Le programme Parisanté Campus

Le Professeur Antoine TESNIERE, Margot LONGÉ, et Alain ASQUIN proposent une présentation de la concertation préalable et des avancées du programme (planning, études). *Cf diapositives 10-30.*

Temps d'échanges

Question 1 :

Une participante du collège « citoyens » demande si le diaporama présenté sera transmis aux participants.

Aurélie PICQUE indique que le diaporama sera publié sur le site internet de la concertation.

Question 2 :

Une participante du collège « citoyens » demande combien de personnels sont prévus sur le campus, et quelles seront les retombées économiques pour le quartier. Elle demande également si les travaux généreront du bruit.

Le Professeur Antoine TESNIERE répond que la capacité du campus sera, à terme, de près de 3000 personnes (2000 personnes à l'époque de l'hôpital).

Il ajoute que les retombées économiques pour le quartier sont nombreuses. Une étude socio-économique montre que les enjeux liés au regroupement d'acteurs sur un même site sont très importants, les enjeux scientifiques sont également importants dans les synergies entre acteurs publics et privés. De plus, le campus engendrera des retombées économiques et une nouvelle clientèle pour les commerces locaux.

En ce qui concerne les nuisances liées aux travaux, la maîtrise d'ouvrage travaille sur une charte de chantier à faibles nuisances pour limiter son impact sur les riverains. Elle pourra faire l'objet d'un échange avec le comité de suivi afin de recueillir son avis.

Question 3 :

Une participante du collège « citoyens » est préoccupée par le sujet de l'ouverture du site du Val-de-Grâce au public, et l'a exprimé au cours de la concertation. Elle rappelle qu'une partie du site est militaire et donc fermée. Lorsque le campus sera en fonction, il y aura des recherches pointues et confidentielles, dit-elle et elle estime qu'il ne faut pas que tout le monde se promène autour du bâtiment. Elle ajoute qu'il faut que le public accède à des espaces verts, sans que l'ancien HIA du Val-de-Grâce soit ouvert au public à toute heure.

Une participante du collège « citoyens » appuie les propos de la précédente intervention en soulignant que la confidentialité est de mise et qu'il ne faudrait pas autoriser l'accès au public.

Le Professeur Antoine TESNIERE répond qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le ministère des Armées, qui a l'habitude de gérer les aspects sécurité. Il évoque la possibilité de mobiliser, lors d'un prochain comité de suivi, un représentant du ministère des Armées pour parler des enjeux sécuritaires. L'objectif sur le campus est d'avoir une ouverture des jardins plus importante que lorsque l'hôpital était en fonctionnement. Cela impliquera cependant des contrôles pour garantir la sécurité des activités sensibles, tout en ouvrant ces sujets à la société.

Question 4 :

Une participante du collège « citoyens » demande si la présence d'amiante sur l'ancien hôpital sera néfaste pour les riverains.

Le Professeur Antoine TESNIERE répond qu'un diagnostic amiante a été mené sur le site qui confirme la présence d'amiante notamment dans les conduits en fibro-ciment, les revêtements de sols et les colles intérieures. Le site fera l'objet d'un désamiantage dans les règles de l'art, avec notamment le confinement des zones à désamianter avant toute intervention pendant le chantier de réhabilitation de l'ancien HIA du Val-de-Grâce.

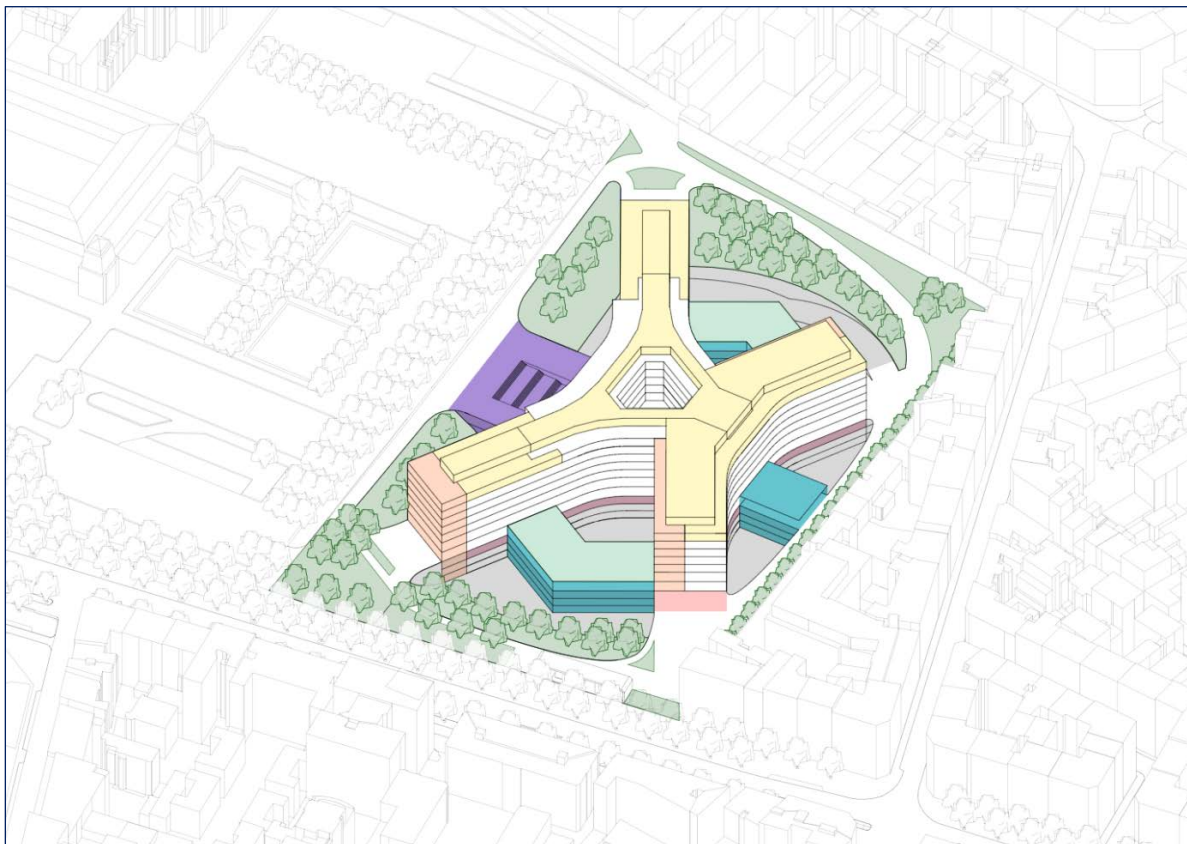
Question 5 :

Un participant du collège « citoyens » demande quel est le statut d'occupation actuel du site. Il demande des détails sur la programmation à venir et d'indiquer les surfaces prévues. Il comprend que la réhabilitation est lourde et le fait qu'il n'y ait pas de surélévation prévue, et demande des précisions sur les modifications nécessaires sur le bâtiment actuel pour atteindre la surface désirée.






Le Professeur Antoine TESNIERE indique que le site est actuellement occupé par le ministère des Armées et sera libéré fin 2024. La réhabilitation commencerait début 2026. Des visites sont organisées dans le cadre de la concertation continue, dans un cadre strict, car militaire.

Actuellement, on compte 53 000 m² de surface de plancher ; le programme prévoit environ 70 000 m² de surface de plancher. **Le Professeur Antoine TESNIERE** présente les grandes intentions de la faisabilité architecturale et urbaine du projet, et indique qu'il ne s'agit pas d'un projet architectural :

- 1) Retour à l'origine du bâtiment (monobloc initial), par la suppression des petits bâtiments modulaires annexes.
- 2) Sur le bâtiment monobloc, les propositions issues de l'étude de faisabilité sont les suivantes : épaissement des petites ailes en partie intérieure du X (non co-visible) ; allongement de la grande aile sud, en parfaite symétrie avec l'aile nord suivant l'axe central structurant est/ouest ; modification de l'entresol existant ;
- 3) Construction d'extensions du bâtiment principal monobloc composées de façon à garantir le respect de l'axe de symétrie est/ouest, sans co-visibilité avec l'abbaye et limité en hauteur pour ne pas dénaturer l'échelle du bâtiment principal monobloc. La proposition issue de l'étude de faisabilité consiste à installer deux ailes en « chevrons » reliant celles du monobloc, poursuivant la compacité du bâtiment et bénéficiant de ses distributions. Une partie à l'est, remplaçant le modulaire à l'opposé de l'esplanade, complète le dispositif.



Orientation architecturales et urbaines – source : agence CH.V

-  Surélévation
-  Allongement / Elargissement
-  Modification de plancher
-  Rénovation lourde
-  Construction neuve

Carine BERNÈDE ajoute qu'une consultation va conduire des groupements d'opérateurs privés à candidater. Des architectes feront des propositions afin de mettre en œuvre le programme sur le site. La traduction architecturale pourra être différente des orientations présentées à ce stade. Néanmoins, chaque groupement d'opérateurs privés aura l'obligation de respecter les prescriptions architecturales et urbaines définies par le porteur de projet dans le cahier des charges de la concession. Concernant l'amiante, les chantiers seront réalisés dans des conditions permettant de garantir la sécurité du public et des ouvriers, encadrés par des règles très strictes, et un contrôle des modalités d'intervention.

Question 6 :

Un participant du collège « citoyens » demande la date de mise en service du programme Paris Santé Campus.

Le Professeur Antoine TESNIERE indique que l'objectif est de le mettre en service en 2029.

Question 7 :

Une participante du collège « citoyens » demande si des échanges ont eu lieu avec le ministère des Armées, et si les personnels de l'Ecole du Val-de-Grâce pourront se rendre au campus pour se restaurer. Elle demande aussi si un mur végétal est prévu sur le monobloc.

Le Professeur Antoine TESNIERE répond qu'ils seront ravis de les accueillir sur le site, et qu'il est envisagé que le personnel du Service de Santé de Armées puisse venir se restaurer au sein de ParisSanté Campus.

Concernant la possibilité de créer un mur végétal sur le monobloc, le Professeur Antoine Tesnière indique qu'il est aujourd'hui trop tôt pour indiquer les murs ou toitures qui pourront être végétalisés, mais l'objectif du projet architectural est bien de renforcer la richesse végétale de l'ensemble du site, et d'encourager les groupements d'opérateurs privés sur ce type de proposition.

Carine BERNÈDE ajoute que des compétences en paysage et en écologie seront demandées dans les consultations auprès des opérateurs privés afin de traiter la dimension paysagère et la biodiversité.

Question 8 :

Un participant du collège « citoyens » demande s'il s'agira d'un marché de conception-réalisation ?

Carine BERNEDE indique qu'il ne s'agira pas d'un marché de conception-réalisation mais qu'on envisage un marché de concession pour lequel les opérateurs privés seraient en charge de la conception du projet et des travaux de réhabilitation et d'extension, ainsi que de l'exploitation du site pendant une durée supérieure de 30 à 40 ans.

Question 9 :

Une participante du collège « citoyens » demande si les appels d'offre seront ouverts aux entreprises françaises uniquement, ou européennes également.

Carine BERNEDE indique qu'il s'agit de seuils de niveau européen permettant à des entreprises françaises comme européennes de candidater.

Question 10 :

Une participante du collège « citoyens » demande si les abeilles du jardin du Val-de-Grâce seront installées sur le toit.

Le Professeur Antoine TESNIERE indique que des mesures seront envisagées pour la faune sur le programme de réhabilitation (nichoirs, ruches, etc). Il souligne qu'il est important de diagnostiquer le site en amont afin de comprendre son écosystème et de pourvoir l'enrichir.

Question 11 :

Un participant du collège « citoyens » demande si le bâtiment annexe actuel peut être utilisé comme base de vie pendant les travaux.

Le Professeur Antoine TESNIERE répond que les meilleures options seront sélectionnées pour la base de vie par le groupement qui sera titulaire du marché.

Carine BERNEDE ajoute que le concessionnaire des travaux étudiera cette opportunité, en fonction de ses capacités. Les entreprises mobilisées sauront analyser la pertinence de réutiliser les surfaces bâties existantes.

Prochaines étapes

Alain ASQUIN indique que les prochaines réunions du comité de suivi se réaliseront en présentiel. Il invitera les membres du comité à visiter le premier site du projet PariSanté Campus situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris afin de montrer la dynamique qui s’y est développée, et leur permettre de prendre la mesure de ce qui est envisagé sur le site du Val-de-Grâce à l’avenir. *Cf diapositives 32-34.*

Aurélie PICQUE ajoute que le compte-rendu de la réunion et le diaporama seront disponibles sur le site internet.

Nathalie DURAND remercie les participants pour ces échanges riches, et ajoute que le comité de suivi part sur une bonne dynamique. Elle indique ses coordonnées : nathalie.durand@garant-cndp.fr.